

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS RECRUTE UN(E) **ECOGARDE SECTEUR GERVANNE - VAL DE DRÔME**

CONTEXTE

Créé en 1970, le Parc naturel régional du Vercors est situé en Région Auvergne Rhône-Alpes. Ce territoire de moyenne montagne s'étend sur un vaste massif de 226 837 ha entre Drôme et Isère et comprend 98 communes réparties dans neuf régions naturelles : le Piémont nord, les Quatre-Montagnes, les Coulmes, le Diois, le Vercors Drômois, le Royans, le Trièves, la Gervanne et les Monts du Matin.

Le Parc naturel régional du Vercors est géré par un syndicat mixte qui regroupe les 98 communes, 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), 6 villes-portes, le département de la Drôme, le département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sous la responsabilité du directeur, l'équipe est composée d'un directeur-adjoint administratif et financier, de chargés de mission, d'agents techniques et administratifs.

L'équipe technique s'organise en 6 services thématiques complémentaires qui privilégient la transversalité dans leur approche : biodiversité & ressources naturelles ; agriculture & forêt ; tourisme/accueil des publics ; culture, éducation & participation citoyenne ; urbanisme & paysage, énergie/mobilité et le service administratif, financier et communication.

LE POSTE

Dans le cadre de la nouvelle charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Vercors, un pacte de gouvernance entre le Parc et les intercommunalités du territoire a été signé, afin d'articuler au mieux les interventions de chacun dans un souci de bonne utilisation des financements publics. En particulier, afin de mutualiser les compétences et partager la fonction d'écogarde développée au sein du PNR du Vercors, **le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors et la Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée** souhaitent créer un poste d'écogarde aux missions partagées.

Il s'agit en particulier d'étendre la mission et le territoire d'action de l'écogarde du secteur de la Gervanne à toutes les communes du périmètre de la CCVD.

ZOOM SUR... LA MISSION

Missions d'éco-garde mutualisée avec la Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée à savoir :

- Assurer **l'aménagement** et la **maintenance** des installations et équipements liés au mobilier d'accueil, d'information, de signalétique et balisage des chemins et sentiers, de surveillance des refuges et abris du territoire.

- **Accueillir** les publics sur le périmètre de la Communauté de Communes Val de Drôme et ponctuellement sur le reste du territoire du Parc du Vercors.

- **Sensibiliser** les visiteurs du Vercors à la richesse et la fragilité des patrimoines à découvrir ainsi que aux enjeux patrimoniaux et socio-économiques du territoire.

- Diffuser la **connaissance** et **informer** sur les réglementations en vigueur.

- **Observer** le territoire, les comportements, le monde du vivant notamment par la réalisation de protocoles de suivi.

- **Participer** aux patrouilles communes (surveillance, informations, sensibilisation), ainsi qu'à des chantiers avec les autres éco gardes du Parc et ponctuellement avec la garderie de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

- **Participer** au suivi et à l'appui technique de certaines manifestations sportives, culturelles, patrimoniales, à la demande des communes.

CONDITIONS ET MOYENS D'EXERCICE

Pour les missions au titre de la CCVD : sur le périmètre géographique de la Communauté de Communes.

Pour les missions au titre du PNRV : sur les communes de la CCVD adhérentes au Parc :

- Assure la surveillance du territoire (veille écologique, respect des réglementations, problématique des déchets sauvages, relation avec les organismes de police de la nature, veille sur les projets de territoire auprès des acteurs, élus, habitants,...).
- Si nécessaire, constate et fait cesser les infractions, et le cas échéant met en place les poursuites nécessaires, dans le cadre de son commissionnement et son assermentation au titre des milieux naturels.
- Assure l'accueil des publics (information aux visiteurs sur les sites fréquentés, mise en œuvre de la politique d'accueil, structuration des sites de sports de nature, contact auprès des organismes d'information du public, participation à l'organisation de certaines manifestations...).
- Assure la gestion de certaines infrastructures touristiques du Parc : suivi des sentiers (balisage et signalétique), cabanes et abris (veille, petit entretien), encadre ponctuellement des chantiers d'aménagement et d'entretien sur les chemins de randonnée (élagage, débroussaillage, etc...).
- Réalise occasionnellement des mesures scientifiques et techniques (fréquentation, stations météo...) et des suivis naturalistes (patrimoine, faune et flore) dans le cadre de protocoles, collecte et saisit de données.
- Contribue aux contacts, dialogue avec les acteurs locaux et représente le Parc du Vercors et la CCVD sur le terrain.
- Assure la rédaction de rapports d'activités et les différentes tâches administratives afférentes à son activité.
- Participe à la vie du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors et de la CCVD.
- Réalise des missions transversales au profit de l'équipe d'éco gardes du Parc et de gardes de la Réserve Naturelle des hauts plateaux du Vercors (animation, sensibilisation, surveillance, travaux, etc.).

Il sera veillé à organiser, planifier et répartir de façon équitable et cohérente le travail sur l'année entre les deux structures et entités géographiques, en lien avec le responsable hiérarchique du PNRV et le référent technique de la CCVD.

Le travail s'effectue aussi bien en intérieur qu'en extérieur et par tous temps ; il nécessite une très grande disponibilité et réactivité en fonction des urgences. Des astreintes de week-end sont possibles.

Le permis VL est obligatoire, et des permis peuvent être demandés en complément. Mise à disposition par la structure, d'un véhicule de location pour assurer les besoins quotidiens de déplacements nécessaires à la réalisation des différentes missions. Le port d'équipement de sécurité peut être obligatoire selon les circonstances (masque, lunettes, casque, gants, chaussures de sécurité).

Bonne condition et capacité physique demandées. Un diplôme de type Brevet d'état concernant une activité de pleine nature est un plus.

PROFIL REQUIS

Savoirs

- ✓ Connaissance du territoire Vercors (sites, géographie, faune, flore, patrimoine...)
- ✓ Fonctionnement des Parcs Naturels Régionaux et des collectivités territoriales.
- ✓ Connaissance des différents types de publics
- ✓ Connaissances juridiques de base (notamment sur la réglementation des espaces protégés)
- ✓ Bonnes aptitudes physiques et autonomie en montagne indispensables
- ✓ Brevet d'État Accompagnateur en moyenne montagne ou autres BE activités sports de nature souhaités
- ✓ Le Brevet National de Secouriste serait un plus

Savoir-faire

- ✓ Connaissance du fonctionnement et des activités du syndicat mixte.
- ✓ Méthodes de diagnostic, évaluation des risques.
- ✓ Aptitude rédactionnelle.
- ✓ Grande aptitude aux travaux manuels de terrain.
- ✓ Procédures et consignes de sécurité.
- ✓ Capacité d'écoute.
- ✓ Maîtrise de l'expression orale en public.
- ✓ Maîtrise et connaissance des outils informatiques.
- ✓ Rigueur scientifique (observations, comptages).
- ✓ Connaissances naturalistes (notions en biologie, écologie, faune et flore, sylviculture...).
- ✓ Connaissances réglementaires de la police de la nature et du territoire.
- ✓ Maîtrise des activités de plein air.
- ✓ Connaissances juridiques de base (notamment sur la réglementation des espaces protégés).
- ✓ Notions de cartographie.

Savoir-être

Compétences requises :

- ✓ Capacité au travail en équipe.
- ✓ Aptitudes relationnelles avec des publics variés et des partenaires ayant des intérêts contradictoires.
- ✓ Calme, recul et sang-froid, et sens de la psychologie.
- ✓ Capacité à l'écoute, expression orale et écrite correcte.
- ✓ Sens de l'observation (avec précision et rigueur), savoir s'organiser.
- ✓ Aptitude au contact et au travail avec des publics divers et des partenaires ayant des intérêts contradictoires.
- ✓ Résistance physique et goût du travail en extérieur.
- ✓ S'adapter aux circonstances (terrains, météo).
- ✓ Autonomie dans le travail.
- ✓ Capacité à retranscrire dans ses missions, l'image du Parc et de la Communauté de Communes.

Organisation du travail :

Vous intégrerez le service « tourisme-accueil des publics » du PNR du Vercors. Sous l'autorité du Coordinateur des éco-gardes du Parc du Vercors.

Répartition du temps de travail :
50 % périmètre CCVD hors PNRV
50 % périmètre CCVD communes PNRV

Résidence administrative : EURRE

Type de contrat :

Contrat de Projet de 3 ans à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2025 (date prévisionnelle de l'opération), renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, en application de l'article L332-24 à L322-26 du code général de la fonction publique et du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi de technicien territorial selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Formation :

Niveau Bac et plus, en **environnement, tourisme, patrimoine** ou animation.

Contact :

CANDIDATURES

Lettre de motivation et CV détaillé à adresser à Monsieur le Président du Parc naturel régional du Vercors par **mail uniquement** à :

rh@pnr-vercors.fr

La lettre de motivation et le CV doivent être enregistrés au format PDF avec la nomenclature suivante :

Nom_Prenom_ECOGARDE_CCVD_LM.pdf et

Nom_Prenom_ECOGARDE_CCVD_CV.pdf

Date limite de dépôt des candidatures :

14 avril 2025

Entretien de sélection prévu fin avril/début mai 2025

Prise de poste : 1^{er} juin 2025

RÉFÉRENTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Véronique GIRY, Assistante service
Tourisme et Accueil des publics
veronique.giry@pnr-vercors.fr
06 99 07 82 51

